

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal de SAINT OUEN DES ALLEUX
Séance du conseil municipal du mardi 7 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de présents : 11
 Nombre d'absents : 4
 Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le mardi sept novembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de conseil pour ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, Mme BRIAND Stéphanie, M. QUILLIOT Jean-Louis, M. GESLIN Damien, M. DOUAGLIN Émile, Mme DELALANDE Sabrina, M. TURBEL Eric, M. ADAM Mickaël, M. LEULIETTE Arnaud, Mme CHATELET Marie-Laure,
Absent	Mme GAUTIER Véronique, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe ayant donné pouvoir à M Pierre THOMAS, Mme BOURION Juliette, Mme SENECHAL Marie,
Secrétaire	Mme DELALANDE Sabrina,
Convocation	03/11/2023

2023 11 Approbation des délibérations de la séance du 3 octobre 2023

Les délibérations de la séance du 3 octobre 2023 sont approuvées à l'unanimité des présents.

2023 11 Plan Local d'Urbanisme – Prescription de la Révision

Décision reportée lors de la prochaine réunion de Conseil municipal.

2023 11 099 Avenant n°2 au marché de fourniture de repas à la cantine scolaire – Rentrée 2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 05/07/2022 validant l'offre de l'association POSABITAT de Fougères (35) pour la fourniture de repas en liaison chaude au restaurant scolaire à la rentrée 2022. L'acte d'engagement a été signé pour 12 mois et peut être renouvelé deux fois.

Monsieur le Maire propose de renouveler la prestation avec l'association POSABITAT à la rentrée 2023 et propose l'avenant suivant à l'acte d'engagement.

L'article 6.3 portant sur la révision des prix du CCAP prévoit une augmentation par référence à l'indice INSEE mais précise qu'en cas d'évolution notoire ou imprévisible d'un produit, son prix pourrait être actualisé.

L'indice du marché permet une hausse de 6.59%. L'association ayant subi des hausses plus conséquentes sur de nombreux produits propose à la commune ces nouveaux tarifs, à savoir :

	TARIF MARCHÉ PUBLIC		TARIF AVEC APPLICATION INDICE AVRIL 2023		TARIF PROPOSE POUR 09/2023	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Maternelles	3,10	3,27	3,30	3,49	3,41	3,60
Elémentaire	3,60	3,80	3,84	4,05	3,88	4,09
Adultes	4,50	4,75	4,80	5,06	4,93	5,20

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité les tarifs proposés par l'association POSABITAT à la rentrée de septembre 2023 et autorise M. le Maire à signer l'avenant n°2 à l'acte d'engagement pour 12 mois renouvelable encore 1 fois,

CONFIRME les crédits en section de fonctionnement au compte 6042 sur le budget principal n°15000.

Pour : 12 voix

2023 11 100 Avenant n°3 au marché de fourniture de repas à la cantine scolaire – Janvier 2024

Dans le cadre du marché de fourniture de repas au restaurant scolaire avec l'association POSABITAT,

Vu le transfert de la compétence ALSH à la commune à compter du 1^{er} janvier 2024,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un avenant n°3 à l'acte d'engagement portant les modifications suivantes :

A compter du 1^{er} janvier 2024, fourniture et livraison en liaison chaude de repas supplémentaires pour les animateurs et enfants fréquentant l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) les mercredis et vacances scolaires (*hormis deux semaines à la mi- août et une semaine en décembre – les dates de fermeture de l'ALSH seront communiqués à minima trois mois à l'avance*).

La facturation mensuelle précisera le nombre de repas facturé pour l'ALSH.

Les clauses suivantes restent inchangées :

- Lieu et horaire de livraison,
- Tarifs validés au 01/09/2023,
- Révision,
- Date de fin de marché

ALSH	Nombre prévisionnel journalier	
	Le mercredi	Les jours de vacances scolaires
Nombre de repas enfant	32	25
Nombre de repas adulte	4	4

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité l'avenant n°3 à l'acte d'engagement avec l'association POSABITAT portant sur la fourniture et livraison de repas en liaison chaude aux enfants fréquentant l'ALSH et aux animateurs les mercredis et vacances scolaires à compter du 01/01/2024,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant

PREVOIT les crédits en section de fonctionnement au compte 6042 sur le budget principal n°15000.

Pour : 12 voix

2023 11 101 Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique à la commune de Saint-Christophe-de-Valains pour l'année scolaire 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle que l'école publique de Saint-Ouen-des-Alleux accueillent les enfants de la commune de Saint-Christophe-de-Valains, dépourvue d'école maternelle et élémentaire et qu'il convient de solliciter une participation aux coûts de fonctionnement à la commune d'origine ;

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 7 novembre 2023

Il informe du nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2023, soit 4 élèves en classe maternelle et 6 élèves en classe élémentaire,

Il communique le coût moyen départemental pour un élève du secteur public applicable à la rentrée scolaire 2023 :

- 1 466 € en maternelle (*hors charges à caractère social*),
- 424 € en élémentaire (*hors charges à caractère social*),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter auprès de la commune de Saint-Christophe-de-Valains, la participation aux charges de fonctionnement pour les 10 élèves, sur la base du coût moyen départemental, soit :

- ↵ 5 864 € pour les 4 élèves en classe maternelle,
- ↵ 2 544 € pour les 6 élèves en classe élémentaire.

Soit un montant total de 8 408 € de participation aux coûts de fonctionnement de l'école publique de Saint-Ouen-des-Alleux pour l'année scolaire 2023-2024.

Pour : 12 voix

2023 11 102 Budget Centre-bourg n°15004 – Décision modificative n°2

Monsieur le Maire rappelle que les deux emprunts contractés sur le budget Centre-bourg n°15004 auprès de la Caisse des dépôts sont à taux révisibles. Il propose de transférer des crédits en section de fonctionnement au compte 66111 et en section d'investissement au compte 1641 suite à remboursement de dépôt de garantie. Il informe également de l'insuffisance de crédits en section de fonctionnement au chapitre 011 et propose les modifications suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011	Article 611	+ 3 000 €
	Article 622	+ 4 000 €
Chapitre 66	Article 66111	+ 3 000 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 77	Article 7751	+ 10 000 €
-------------	--------------	------------

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre 16	Article 1641	+ 600 €
Chapitre 10	Article 10226	- 600 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications telles que présentées du budget Centre-bourg n°15004

Pour : 12 voix

2023 11 103 Budget Maison médicale n°15003 – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'insuffisance de crédits au chapitre 66 Charges financières et propose les modifications suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011	Article 615228	- 250 €
Chapitre 66	Article 66111	+ 250 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications telles que présentées du budget Maison médicale n°15003

Pour : 12 voix

2023 11 104 Budget Principal n°15000– Décision modificative n°2

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'insuffisance de crédits au chapitre 012 Charges du personnel et propose les modifications suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 012	Article 633	+ 20 000 €
	Article 648	+ 5 000 €
Chapitre 023	Article 023	- 25 000 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement

Chapitre 021	Article 021	- 25 000 €
--------------	-------------	------------

Dépenses d'investissement

Chapitre 23	Article 231	- 25 000 €
-------------	-------------	------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications telles que présentées du budget Principal n°15000

Pour : 12 voix

2023 11 Devis remise à niveau des arbres/arbustes /haies et entretien des bassins d'orage

Monsieur Arnaud LEULIETTE informe l'assemblée qu'il a reçu deux devis sur trois pour la remise à niveau des arbres/arbustes/haies sur plusieurs secteurs du centre-bourg, à savoir : Etang communal, terrain de football, Lotissement du Corbel et parc.

Il présente également un devis de SARL Yohan Lancelot de Argentré-du-Plessis (35) pour l'entretien des bassins d'orage situés derrière l'atelier technique et aux abords de la station d'épuration.

Dans l'attente de recevoir le dernier devis de l'entreprise Georgeault Paysagistes, Le Conseil municipal charge M. Arnaud LEULIETTE de solliciter des devis à ces entreprises pour l'entretien de ces arbres/arbustes/haies après leur mise à niveau et de présenter ces propositions lors de la prochaine séance du 5 décembre 2023.

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal de SAINT OUEN DES ALLEUX
Séance du conseil municipal du mardi 7 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 3

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le mardi sept novembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de conseil pour ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, Mme BRIAND Stéphanie, M. QUILLIOT Jean-Louis, M. GESLIN Damien, M. DOUAGLIN Émile, Mme DELALANDE Sabrina, M. TURBEL Eric, M. ADAM Mickaël, M. LEULIETTE Arnaud, Mme CHATELET Marie-Laure, , Mme SENECHAL Marie arrivée en cours de séance,
Absent	Mme GAUTIER Véronique, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe ayant donné pouvoir à M Pierre THOMAS, Mme BOURION Juliette
Secrétaire	Mme DELALANDE Sabrina,
Convocation	03/11/2023

2023 11 105 Devis démolition intérieure des sanitaires publics de la place de l'église (avant travaux)

Monsieur Eric TURBEL présente à l'assemblée deux devis pour la démolition intérieure des sanitaires publics de la Place de l'église.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le devis le moins disant de la SARL PRENVEILLE n°209 d'un montant de 1023,68 € HT pour la dépose et démolition intérieure des WC publics de la place.

CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 231 sur le budget principal n°15000.

CHARGE ensuite M. Eric TURBEL de solliciter des devis pour la reconstruction d'un seul sanitaire entièrement faïencé accessible aux PMR.

Pour : 13 voix

2023 11 106 Devis réparation du muret en pierre à l'entrée du cimetière

Monsieur Eric TURBEL informe l'assemblée qu'il a sollicité des devis pour la réfection des deux piliers en pierre situé à l'entrée du cimetière.

Il présente le seul devis réceptionné de la SARL Prenveille.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis de la SARL Prenveille n°224 pour la réfection des deux piliers en pierre du cimetière d'un montant de 2 395 € HT,

CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 231 sur le budget principal n°15000.

Pour : 13 voix

2023 11 Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

Lieu d'implantation en réflexion par la Commission. Décision reportée lors de la prochaine réunion de Conseil municipal.

2023 11 107 Convention de servitude au profit de Mégalis pour l'implantation d'une armoire technique

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une convention de servitude au profit de Mégalis pour l'implantation d'une armoire technique SRO (Sous-Répartiteur Optique) sur le domaine communal, au « 1 rue du Sous-Bois » (parcelle cadastrée n°244, section C) sur une superficie de 5 m².

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le projet de convention tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitude au profit de Mégalis Bretagne.

Pour : 13 voix

2023 11 SODAPARK

Monsieur le Maire fait part de tags sur les murs du kiosque du Sodapark et d'incivilités dans le nouveau sanitaire.

Madame Stéphanie BRIAND informe l'assemblée du refus de la Commission d'installer une vidéosurveillance. Mais compte tenu des nouvelles incivilités, la Commission va se réunir et réfléchir de nouveau sur cette possibilité.

Elle se propose de se renseigner sur la mise en place d'horaire d'ouverture du sanitaire et de la programmation de l'auto-nettoyage du module.

2023 11 Discussion en huit clos

Monsieur le Maire demande au public présent dans la salle de sortir momentanément pour pouvoir échanger sur un sujet à huit clos avec l'assemblée.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h20.

Madame BILLERAULT domiciliée rue des Landelles demande à prendre la parole. Elle demande le rapport moral et financier de la journée du 3 octobre 2023 (relative à l'importante opération de gendarmerie au Square des Landelles, des évacuations mises en place et ses conséquences). Elle s'indigne que l'équipe de gendarmerie stationnée aux abords de son domicile ait uriné sur ses murs. Elle s'indigne également que la municipalité ait offert des sandwiches réalisés par un traiteur aux membres du GIGN et que les personnes évacuées de leur domicile et rétractées à la mairie n'aient bénéficié que de pain de mie, beurre et jambon...

Elle informe également que la pétition lancée pour interdire le retour sur la commune du réfractaire n'a pas de valeur juridique.

Monsieur le Maire regrette cette journée et rappelle que la municipalité n'a rien géré dans cette opération.

Avec le personnel communal, il a voulu porter assistance et soutien aux équipes de gendarmerie et de GIGN, comme aux personnes évacuées.

La pétition est un moyen de communiquer auprès de la juridiction.